

257

C. 56

COMMISSION chargée de l'examen de tous les
projets de lois intéressant la **Marine** (Résolution
n° 3, du 22 janvier 1891).

Nommée le 27 janvier 1891.

MM.

- 1^{er} BUREAU { ~~AMIRAL PEYRON~~
ISAAC.
- 2^e BUREAU { AMIRAL VÉRON.
DE CASABIANCA.
- 3^e BUREAU { CORDIER.
CHARDON.
- 4^e BUREAU { A. HUGUET.
PAZAT.
- 5^e BUREAU { LE GUEN.
JULES GODIN.
- 6^e BUREAU { ÉMILE LENOEL.
ÉDOUARD MILLAUD.
- 7^e BUREAU { JULES FERRY.
KRANTZ.
- 8^e BUREAU { AUDREN DE KERDREL.
CAMESCASSE.
- 9^e BUREAU { AMIRAL HALNA DU FRETAY.
PAUL DECAUVILLE.



Séance du 2 février 1891

La séance est ouverte à deux heures

M. l'Ambassadeur de France nommé président

M. Lenoël vice-président

Secrétaires M. M. Haac et de Casabianca

Les membres présents donnent connaissance de ce que leur frère d'armes leur tenait à cœur

M. l'Ambassadeur de France dit qu'il n'est pas partisan de la spéculation ou de la suppression de ports

M. Haac a fait la même déclaration, en disant que pour la question de l'armée coloniale, il serait nécessaire qu'une entente s'établisse entre la Commission de l'armée et celle de la Marine

M. de Casabianca desirerait avoir que pour l'armée coloniale, le Doyen de la Commission soit admis à le connaître

M. Lenoël a été nommé pour continuer à représenter d'un pays ou les intérêts maritimes, tout comme d'ordinaire

M. Lenoël dit qu'il a été nommé parce qu'il a été le dernier rapporteur du budget de la Marine au Sénat.

M. Haac dit que dans les bureaux, il s'est de plus en plus parlé de l'inscription maritime. Il voudrait que la question de ports fut étudiée. Il y a aussi quelque chose à voir au point de vue de constructions navales. Il voudrait qu'on créât une école supérieure de la Marine

M. Legrand dit qu'il a été nommé avec M. Godin, qui avait fait partie de la Commission dont M. Lenoël, il y a quelques années, avait été rapporteur. M. Legrand a été nommé comme représentant d'un pays maritime

M. Lenoël dit que dans les bureaux, il n'a rien vu d'autre.

M. Millard dit qu'il a vu dans la séance, comme à la

2
Commission la plus grande partie.

M. Ferry dit qu'il a fait un marque que le projet sur l'armée coloniale devrait être déposé au Sénat, et que dans ce cas, une section devrait s'établir entre les deux Commissions de l'armée et de la Marine.

M. de Herdrel dit que la Commission sera très utile, parce qu'il arrivait qu'à la chambre des députés certains votes étaient pris sans le concours de la Commission de la Marine pourrait approuver à certains votes de la Commission.

M. Combes fait des déclarations sentimentales. Il dit qu'il faut maintenir le principe de l'indivision maritime. Il est d'avis qu'il faut maintenir le port militaire.

L'Amiral Halma ou Fataj f dit qu'il a été nommé parce qu'il est de la Marine. M. De Cauville a été nommé parce qu'il a beaucoup voyagé.

La question de pré de savoir s'il ne faudrait pas soumettre au Gouvernement de déposer au Sénat le projet sur l'armée coloniale.

M. M. Ferry et Lenoël sont d'avis que le dépôt devrait être fait au Sénat.

M. de Herdrel est d'avis qu'il ne faut pas faire toujours à ce sujet une démarche auprès du Gouvernement.

Il dit qu'il est important de limiter la compétence de la Commission. Elle n'est pas une Commission d'enquête. Son action ne s'exerce donc que quand elle sera saisie de projet ou de propositions de loi.

M. Krautz appuie les observations.

M. Ferry dit qu'il est bien entendu que la Commission ne peut pas être une commission d'enquête, mais qu'il s'agit propre de formes de l'occupation à la Commission.

La séance est levée à trois heures

Le Président

Le Secrétaire

A. Ferry

A. Ferry

Séance du 19 février 1891

La séance s'ouvre à deux heures et demie, sous la présidence de M. l'Amiral Ferry.

M. le Président donne connaissance d'une lettre de M. le Commandant Rivindet, qui demande à être entendu par la Commission, au sujet des mesures à prendre pour la défense de Cherbourg.

M. l'Amiral Ferry donne connaissance d'un ~~projet~~ de divers projets d'un brochure de M. Rivindet. Il fait remarquer que sur la première feuille signalée par cette brochure, qui est de 1887, le Sénat, en 1888, a déjà donné satisfaction au requérant.

M. le Président dit que la Commission n'est pas une commission d'initiative, et qu'elle a pour but d'examiner les projets ou les propositions. M. Rivindet ne pourrait donc être entendu que sur un point où la Commission serait saisie d'une proposition ou d'un projet se rapportant aux points signalés par M. Rivindet.

M. Cludon de Kerdel appuie cette opinion.

M. ~~Rivindet~~ Payal fait des observations semblables.

M. Haac fait des observations semblables, en disant qu'au lieu même que la Commission entendrait M. Rivindet, on ne pourrait rien faire de ses observations, si ce n'est un projet de proposition à l'étude. Ses observations resteront dans le procès-verbal, et on n'en ferait aucun usage.

M. M. Comescare, s'opposent la même opinion

La Commission décide à l'unanimité qu'il y a lieu de répondre à M. le Commandant Rioudelet que la Commission serait heureuse de l'entendre, mais seulement dans le cas où il serait l'auteur d'un projet ou d'une proposition se rapportant aux points que je désigne ci-dessous devant elle.

La séance est levée à trois heures moins un quart.
Le Président Le Secrétaire

A. Joly

A. Marty

Séance du 19 mai 1891

La séance est ouverte à deux heures et commence par la lecture de la séance précédente.

M. le Président appelle l'attention sur le projet de loi relatif au budget de la marine et matière de dépenses. Après un instant de discussion, M. le Président propose de charger M. Joly de faire le rapport et M. Marty de faire le rapport sur les dépenses et de faire le rapport sur les dépenses de la marine.

Le Président Le Secrétaire

A. Joly

J. G. G. G.

Séance du 22 Décembre 1891

La séance s'ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. l'Amiral Peyron.

Le Président, après avoir rappelé que la Commission sera renouvelée au début de la prochaine session, a indiqué les circonstances dans lesquelles le budget actuel de la Marine a été voté par la Chambre des Députés.

Il fait un résumé de l'état actuel de la flotte. Cet état paraît
être satisfaisant.

M. Le Président repasse successivement les différents chapitres
du budget de la Marine

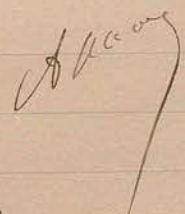
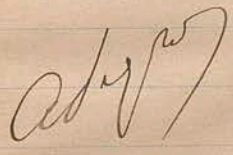
Il signale le projet de loi sur les cadres, que la Chambre
a voté hier. Ce projet abaisse la limite d'âge, ce qui est désirable.
Le projet donne en outre l'assimilation de St. Lieutenants aux
deux sorts de Borda que sont embarqués sur l'Officiers. Ce
ce résultera de grandes améliorations aux points de vue de la discipline.

La M. Jochin appelle l'attention de la
Commission sur le projet de loi relatif à l'armée coloniale.

La séance est levée à trois heures

Le Président

Le Secrétaire



Séance du 14 Janvier 1892

La séance s'ouvre à deux heures, sous la présidence
de M. Lenoël, vice-président

Il s'agit de l'examen du projet de loi adopté
par la Chambre des députés, et portant création de
décorations pour services rendus par les militaires de
Judo-Christi, dans le Haut Fleuve et aux Comores.

Le projet voté par la Chambre est examiné
et adopté par la Commission

M. Lenoël est nommé rapporteur

La séance est levée à trois heures moins quinze

Le Président

Le Secrétaire

